

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPT E R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers	L'an deux mil treize, le 13 décembre à 20 heures 30,
En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 10	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 05/12/2013	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Roland BARBIER, Emmanuel VUAGNAT, Mme Emmanuelle BOURDON, Mr David GIRARD, Mmes Fatima GIL, Valérie ZERBIB, Mr Laurent BELLOY.
Date d'affichage 20/12/2013	<u>Excusés</u> : Mr Yves SULTAN, Mmes Amélie BEQUIGNON, Anne PAULET-PELTIER.
	<u>Absent excusé représenté</u> : Mr Franck ROYER ayant donné pouvoir à Mme Valérie ZERBIB.
	<u>Absents</u> : Mr Jean-Pierre PALAZO, Melle Joyce PACARY.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr David GIRARD

Rattachement des communes de Mitry-Mory, de Villeparisis et de Compans à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France

Monsieur le Maire informe que tous les amendements proposés par la CDCI ont été rejetés et qu'en date du 9 décembre 2013, la Préfète de Seine-et-Marne a décidé de rattacher les communes de Mitry-Mory, de Villeparisis et de Compans à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Caisse d'Epargne : Avenant n° 1 à la consolidation partielle du contrat n° A75100GO-002

Monsieur le Maire propose d'effectuer une consolidation partielle du contrat consenti le 29/12/2011 pour un montant de 500 000.00 € destiné à la construction du groupe scolaire. La consolidation partielle est prorogée pour une durée de 6 mois pour un montant de 120 000.00 € soit jusqu'à la date du 29/06/2014 sous réserve d'un remboursement de 380 000.00 € à la date du 29/12/2013.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Versement de la subvention à l'ASCM

L'ASCM a sollicité Monsieur le Maire pour le versement de la subvention d'un montant de 2 600.00 €, allouée au titre de l'année 2013, afin de permettre l'organisation d'animations gratuites sur Marchémoret et notamment le spectacle de Noël des enfants de la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Décision modificative

Pour permettre le règlement de dépenses non prévues au budget, Monsieur le Maire propose d'effectuer la décision modificative suivante en maintenant l'équilibre du budget :

En dépenses de la section de fonctionnement :

- Compte 022 - 3 000.00 €
- Article 61521 + 3 000.00 €
- Article 6554 - 4 000.00 €
- Compte 023 - 5 600.00 €
- Article 60612 + 9 600.00 €
- Article 6411 - 3 700.00 €
- Article 66111 + 3 700.00 €

En section d'investissement :

- En recettes : Compte 021 - 5 600.00 €
- En dépenses : Article 2313-30 - 5 600.00 €

Il est précisé que cette décision modificative intervient suite :

- Aux prestations d'entretien des espaces verts, en plus des prévisions budgétaires, qui ont dû être réalisées en fonction de la saison
- La commande de repas et de goûters pour le périscolaire en nombre croissant considérant un effectif plus important que l'an dernier
- Des besoins supplémentaires en fournitures scolaires

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Réforme des rythmes scolaires

Une nouvelle organisation du temps scolaire est entrée en application à la rentrée 2013. La commune de Marchémoret a bénéficié d'un report de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré à la rentrée 2014.

Après réflexion, concertation avec les enseignantes, les délégués des parents d'élèves, les parents d'élèves, Monsieur le Maire demande de rejeter ou d'abandonner la réforme des rythmes scolaires. Néanmoins, si la requête n'est pas retenue, le Conseil Municipal proposera un projet en tenant compte des demandes et dans les délais fixés par l'Inspection de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Classe de mer

Monsieur le Maire fait part du projet pédagogique et éducatif pour la classe de mer, proposé par Mademoiselle PERRIN pour les élèves du cycle 3 pour se rendre au Centre nautique et centre d'hébergement de PLOBANNALEC-LESCONIL pour la période du 3 au 8 mars 2014.

Le coût du séjour s'élève à 9 742.92 € et sera financé par une participation des parents, de la coopérative scolaire et de la Municipalité.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau

Les aides du Conseil Général de Seine-et-Marne à tous travaux d'eau et d'assainissement sont conditionnées à la signature d'une charte de développement durable dans le cadre de la politique de l'eau pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour l'autoriser à signer cette charte avec le Conseil Général.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

SIER : Nouvelle convention concernant l'entretien de l'éclairage public

Le marché d'entretien d'éclairage public passé avec le SIER arrive à échéance le 31 décembre 2013. Un appel d'offre a été lancé par le SIER pour un marché d'entretien d'éclairage public à performance énergétique.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la nouvelle convention à intervenir pour l'entretien de l'éclairage public avec le SIER.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Contrat de maintenance et d'assistance technique à l'utilisation du logiciel CADAMAP pour 2014

Il convient de renouveler le contrat de maintenance et d'assistance technique à l'utilisation du logiciel CADAMAP pour l'année 2014, passé avec la Société I2G.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le contrat de maintenance et d'assistance technique à l'utilisation du logiciel CADAMAP.

Le montant de la dépense s'élève à 666.06 € HT/an.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Remboursement du sinistre vol du 24/25 novembre 2013

Monsieur le Maire informe que le cabinet d'assurance ALLIANZ a transmis le chèque de remboursement du matériel volé lors du cambriolage du 24/25 novembre 2013 et qu'il convient de l'autoriser à encaisser ce règlement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Paiement des factures d'investissement dans la limite du ¼ des crédits votés à l'année N-1

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les mandats en section d'investissement avant le vote du budget 2014 dans la limite des crédits votés à l'année N-1.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

NORD 77 SAAD – Solde participation activité année 2012

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau bureau a été élu au sein de NORD 77 SAAD. Il fait un rappel de la délibération du 4 juillet 2013.

Monsieur le Maire propose de verser une participation de 100.00 € à NORD 77 SAAD au titre du solde de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne d'implanter une borne double de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Marchémoret dans le cadre de la transition énergétique engagée par la France, considérant l'évolution des modes de transports vers l'utilisation des véhicules électriques.

Monsieur le Maire signale qu'une seule participation de 1000.00 Euros est sollicitée. Les frais de gestion, de maintenance, d'abonnements et de consommations sont pris en charge par le SDESM.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.